Table des matières

chapitre T-0.1

LOI SUR LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC

TITRE I TAXE DE VENTE DU QUÉBEC	article 1
CHAPITRE I	article
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION	article 1
SECTION I DÉFINITIONS	article 1
SECTION II INTERPRÉTATION	1.1.
CHAPITRE II IMPOSITION DE LA TAXE	16.
SECTION I ASSUJETTISSEMENT §1. — Fourniture taxable effectuée au Québec §2. — Apport au Québec d'un bien corporel §3. — Fourniture taxable effectuée hors du Québec ou par une personne non résidante et non inscrite et autres fournitures §4. — (Abrogée).	16. 16. 17. 18.
SECTION II FOURNITURE ET ACTIVITÉ COMMERCIALE §1. — Fourniture I. — Règles relatives à une fourniture II. — Présomptions relatives au lieu de la fourniture 1. — Définitions et interprétation 2. — Bien meuble corporel 3. — Bien meuble incorporel 4. — Immeuble 5. — Service 6. — Service 6. — Service de transport 7. — Service postal 8. — Service de télécommunication 9. — Fourniture réputée et fourniture prescrite 10. — Règles particulières III. — Autres présomptions 1. — Généralités 2. — Mandataire 3. — Organismes de perception et sociétés de gestion §2. — Activité commerciale	19. 19. 19. 21. 22.2. 22.7. 22.10. 22.12. 22.14. 22.16. 22.21. 22.25. 22.28. 22.32. 25. 41.0.1. 41.7. 42.
SECTION III CONTREPARTIE	51.
SECTION IV RÈGLES PARTICULIÈRES RELATIVES À L'IMPOSITION §1. — Règles de calcul §2. — Fournitures non sujettes à l'imposition §3. — Apports de biens au Québec non sujets à l'imposition	68. 68. 75. 81.

SECTION V RÈGLES RELATIVES AU MOMENT D'IMPOSITION	82.
CHAPITRE III FOURNITURE EXONÉRÉE	93.
SECTION I IMMEUBLE	93.
SECTION II SERVICE DE SANTÉ	108.
SECTION III SERVICE D'ENSEIGNEMENT	120.
SECTION IV SERVICE DE GARDE D'ENFANTS ET DE SOINS PERSONNELS	136.
SECTION V SERVICE D'AIDE JURIDIQUE	138.
SECTION V.1 ORGANISMES DE BIENFAISANCE	138.1.
SECTION VI ORGANISME DU SECTEUR PUBLIC	139.
SECTION VI.1 SERVICE FINANCIER	169.3.
SECTION VII TRAVERSIER, ROUTE ET PONT À PÉAGE	170.
SECTION VIII COTISATION	172.
SECTION IX FRAIS VERSÉS À UN GOUVERNEMENT	172.1.
CHAPITRE IV FOURNITURE DÉTAXÉE	173.
SECTION I MÉDICAMENTS ET SUBSTANCES BIOLOGIQUES	173.
SECTION II APPAREIL MÉDICAL ET APPAREIL FONCTIONNEL	175.
SECTION III PRODUIT ALIMENTAIRE DE BASE	177.
SECTION IV AGRICULTURE ET PÊCHE	178.
SECTION V FOURNITURE EXPÉDIÉE HORS DU QUÉBEC	179.
SECTION VI SERVICE AUX VOYAGEURS	192.
SECTION VI.1 (Abrogée).	192.1.
SECTION VII SERVICE DE TRANSPORT	192.1.

SECTION VII.1 VÉHICULE AUTOMOBILE ACQUIS POUR ÊTRE FOURNI DE NOUVEAU	197.2.
SECTION VII.2 SERVICE FINANCIER	197.3.
SECTION VIII AUTRES FOURNITURES DÉTAXÉES	198.
CHAPITRE V REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LES INTRANTS	199.
SECTION I PRINCIPES GÉNÉRAUX	199.
SECTION II	
RÈGLES PARTICULIÈRES	207.
§1. — Début et fin de l'inscription	207.
§1.1. — Entreprise de taxis	210.2.
§1.2. — Vendeur en détail de tabac	210.6.
§1.3. — Fournisseur de boissons alcooliques	210.7.
§1.4. — Fournisseur de carburant	210.8.
§1.5. — Fournisseur de pneus neufs ou de véhicules routiers	210.9.
§2. — Allocation et remboursement	211.
§3. — Contenant consigné d'occasion	213.
§4. — Immeuble	220.
I. — Changement d'utilisation	220.
I.1. — Fourniture à soi-même d'un fonds de terre	222.1.
I.2. — Fourniture à soi-même d'un emplacement dans un terrain de caravaning résidentiel	222.2.
I.3. — Fourniture d'une maison mobile ou d'une maison flottante — Constructeur	222.4.
II. — Fourniture à soi-même d'un immeuble d'habitation —Constructeur	222.6.
III. — Vente d'un immeuble	233.
IV. — Déclaration concernant l'utilisation d'un immeuble	235.
§5. — Immobilisation	237.
I. — Interprétation	237.
II. — Bien meuble	240.
1. — Généralités	240.
2. — Voiture de tourisme	247.
3. — Voiture de tourisme ou aéronef d'un particulier, d'une société	250.
de personnes ou d'une municipalité	255 1
4. — Institution financière III. — Immeuble	255.1. 256.
11. — Infineusie 1. — Généralités	256. 256.
2. — Particulier	261.
3. — Organisme du secteur public	267.
4. — Organisme du secteur publics	271.
§6. — Pari et jeu de hasard	277.
§6.1. — Fourniture réputée entre succursales d'une institution	279.1.
financière	,,
§7. — (Abrogée).	
§8. — (Abrogée).	
§9. — (Abrogée).	
CHAPITRE VI	
CAS SPÉCIAUX	285.

SECTION I CHANGEMENT D'UTILISATION	285.
SECTION I.1 RÉGIMES DE PENSION §1. — Interprétation et règles générales §2. — Fourniture taxable réputée §3. — Choix relatif aux fournitures réputées sans contrepartie §4. — Taxe réputée payée par une entité de gestion désignée	289.2. 289.2. 289.5. 289.9. 289.13.
SECTION II AVANTAGE	290.
SECTION III PETIT FOURNISSEUR	294.
SECTION III.0.0.1 INSTITUTION FINANCIÈRE	297.0.2.1
SECTION III.0.1 VENDEUR DE RÉSEAU	297.0.3.
SECTION III.1 DÉMARCHEUR	297.1.
SECTION IV ASSUREUR	298.
SECTION IV. 1 CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION	301.4.
SECTION IV.2 SERVICE FINANCIER RÉPUTÉ FOURNI DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS COMMERCIALES	301.10.
SECTION V FAILLITE	302.
SECTION VI SÉQUESTRE	310.
SECTION VII RENONCIATION, SAISIE OU REPRISE DE POSSESSION	318.
SECTION VIII SUCCESSION ET FIDUCIE	324.7.
SECTION IX PERSONNE NON RÉSIDANTE	327.
SECTION IX.1 VOLS ET VOYAGES EXTÉRIEURS	327.8.
SECTION X GROUPE ÉTROITEMENT LIÉ	327.10.
SECTION XI DIVISIONS OU SUCCURSALES D'UN ORGANISME DE SERVICES PUBLICS	337.2.
SECTION XII ORGANISME NON CONSTITUÉ EN SOCIÉTÉ	342.
SECTION XIII SOCIÉTÉ DE PERSONNES ET CO-ENTREPRISE	345.1.

SECTION XIV	
INSTITUTION FINANCIÈRE §1. — Règles d'application en cas de fusion ou d'acquisition	349. 349.
d'entreprise §2. — Déclaration de renseignements	350.0.1.
SECTION XV BON, RABAIS ET CERTIFICAT-CADEAU	350.1.
SECTION XV.1 RÉSEAU DE TROC	350.7.1.
SECTION XVI JEU DE HASARD	350.8.
SECTION XVII GROUPE D'ACHETEURS	350.13.
SECTION XVII.1 ORGANISMES DE BIENFAISANCE DÉSIGNÉS	350.17.1.
SECTION XVIII (Abrogée).	350.18.
SECTION XVIII.1 CENTRE DE DISTRIBUTION DES EXPÉDITIONS	350.23.1.
SECTION XIX (Abrogée). §1. — (Abrogée).	350.24.
§2. — (Abrogée). §3. — (Abrogée). §4. — (Abrogée).	
SECTION XIX.1 CONTENANT CONSIGNÉ	350.42.3.
SECTION XX MARCHÉ AUX PUCES	350.43.
SECTION XXI L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT	350.48.
SECTION XXII RESTAURATION	350.50.
SECTION XXIII SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI	350.61.
CHAPITRE VII REMBOURSEMENT, COMPENSATION ET TRANSFERT	351.
SECTION I REMBOURSEMENT §1. — Résident hors du Québec ou hors du Canada I. — Biens ou services	351. 351. 351.
 II. — (Abrogée). III. — Restrictions IV. — Congrès IV.1. — Service d'installation V. — Obligation solidaire §2. — Salarié et membre d'une société de personnes 	357. 357.1. 357.5.1. 357.6. 358.
§2.1. — <i>(Abrogée).</i> §3. — <i>Immeuble</i> I. — Interprétation	360.5. 360.5.

I.1. — (Abrogée).	
II. — Immeuble d'habitation à logement unique ou en copropriété	362.2.
II.1. — Immeuble d'habitation et fonds de terre	370.0.1.
II.2. — Coopérative d'habitation	370.5.
II.3. — Fourniture d'un immeuble à soi-même	370.9.
III. — (Abrogée).	
IV. — (Abrogée).	
IV.1. — Fourniture d'un fonds de terre	378.1.
IV.2. — Fourniture d'un immeuble d'habitation loué à des fins	378.4.
résidentielles	2=0
V. — Fourniture d'un immeuble par un non-inscrit	379.
§4. — Aide juridique	381.
§4.1. — Véhicule à moteur admissible	382.1.
§4.1.1. — Véhicule à moteur — Service de modification	382.7.1.
§4.2. — Véhicule hybride neuf prescrit §5. — Remboursement à certains organismes	382.8. 383.
§5.1. — Remboursement à certains organismes §5.1. — Remboursement à la Légion royale canadienne	397.3.
§5.2. — Remboursement — expédition hors du Québec par un	398.
organisme de bienfaisance ou une institution publique	370.
§5.3. — Remboursement au gouvernement du Québec	399.1.
§6. — Montant payé par erreur	400.
§6.1. — (Abrogée).	1000
§6.2. — Véhicule routier usagé	402.3.
§6.3. — Ouvre-porte automatique	402.6.
§6.4. — Véhicules automobiles	402.8.
§6.5. — Véhicules automobiles expédiés hors du Québec	402.12.
§6.6. — Régimes de pension	402.13.
§6.7. — Fonds réservés et régimes de placement	402.23.
§7. — Règles applicables à la présente section	403.
87. — Regies applicables a la presente section	405.
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	405.
SECTION II	406.
SECTION II (Abrogée).	
SECTION II (Abrogée). SECTION III	406.
SECTION II (Abrogée).	
SECTION II (Abrogée). SECTION III	406.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT	406.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT	406. 406.1.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I	406.1. 407.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION	406. 406.1.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II	406.1. 407. 407.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION	406.1. 407.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II PERCEPTION	406.1. 407. 407.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II	406.1. 407. 407.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II PERCEPTION SECTION II.1 CERTIFICAT D'EXPÉDITION	406. 406.1. 407. 407. 422.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II PERCEPTION SECTION II.1 CERTIFICAT D'EXPÉDITION SECTION III	406. 406.1. 407. 407. 422. 427.1.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II PERCEPTION SECTION II.1 CERTIFICAT D'EXPÉDITION SECTION III VERSEMENT	406. 406.1. 407. 407. 422. 427.1.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II PERCEPTION SECTION II.1 CERTIFICAT D'EXPÉDITION SECTION III VERSEMENT §1. — Détermination de la taxe nette	406. 406.1. 407. 407. 422. 427.1. 428. 428.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II PERCEPTION SECTION II.1 CERTIFICAT D'EXPÉDITION SECTION III VERSEMENT §1. — Détermination de la taxe nette I. — Règles générales	406. 406.1. 407. 407. 422. 427.1. 428. 428. 428.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II PERCEPTION SECTION II.1 CERTIFICAT D'EXPÉDITION SECTION III VERSEMENT §1. — Détermination de la taxe nette I. — Règles générales II. — Organismes de bienfaisance	406. 406.1. 407. 407. 422. 427.1. 428. 428. 428. 433.1.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II PERCEPTION SECTION II.1 CERTIFICAT D'EXPÉDITION SECTION III VERSEMENT \$1. — Détermination de la taxe nette I. — Règles générales II. — Organismes de bienfaisance III. — Institutions financières désignées particulières	406. 406.1. 407. 407. 422. 427.1. 428. 428. 428. 433.1. 433.15.1.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II PERCEPTION SECTION II.1 CERTIFICAT D'EXPÉDITION SECTION III VERSEMENT §1. — Détermination de la taxe nette I. — Règles générales II. — Organismes de bienfaisance III. — Institutions financières désignées particulières 1. — Définitions et règles générales	406. 406.1. 407. 407. 422. 427.1. 428. 428. 428. 433.1. 433.15.1. 433.15.1.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II PERCEPTION SECTION II.1 CERTIFICAT D'EXPÉDITION SECTION III VERSEMENT \$1. — Détermination de la taxe nette I. — Règles générales II. — Organismes de bienfaisance III. — Institutions financières désignées particulières 1. — Définitions et règles générales 2. — Règles d'application particulières	406. 406.1. 407. 407. 422. 427.1. 428. 428. 428. 433.1. 433.15.1. 433.15.1. 433.15.9.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II PERCEPTION SECTION II.1 CERTIFICAT D'EXPÉDITION SECTION III VERSEMENT §1. — Détermination de la taxe nette I. — Règles générales II. — Organismes de bienfaisance III. — Institutions financières désignées particulières 1. — Définitions et règles générales 2. — Règles d'application particulières 3. — Méthode d'attribution spéciale	406. 406.1. 407. 407. 422. 427.1. 428. 428. 428. 433.1. 433.15.1. 433.15.1.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II PERCEPTION SECTION II.1 CERTIFICAT D'EXPÉDITION SECTION III VERSEMENT \$1. — Détermination de la taxe nette I. — Règles générales II. — Organismes de bienfaisance III. — Institutions financières désignées particulières 1. — Définitions et règles générales 2. — Règles d'application particulières 3. — Méthode d'attribution spéciale 4. — Transfert des redressements de taxe	406. 406.1. 407. 407. 422. 427.1. 428. 428. 428. 433.1. 433.15.1. 433.15.1. 433.15.9. 433.16.
SECTION II (Abrogée). SECTION III GESTIONNAIRE D'UN RÉGIME DE PLACEMENT CHAPITRE VIII MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT SECTION I INSCRIPTION SECTION II PERCEPTION SECTION II.1 CERTIFICAT D'EXPÉDITION SECTION III VERSEMENT §1. — Détermination de la taxe nette I. — Règles générales II. — Organismes de bienfaisance III. — Institutions financières désignées particulières 1. — Définitions et règles générales 2. — Règles d'application particulières 3. — Méthode d'attribution spéciale	406. 406.1. 407. 407. 422. 427.1. 428. 428. 428. 433.15.1 433.15.1 433.15.1 433.15.2 433.16. 433.22.

§3. — Mauvaise créance	443.1.
§4. — Redressement ou remboursement	447.
§5. — Ristourne	451.
§6. — Paiement d'un remboursement par une personne	455.
§6.1. — (Abrogée).	
§7. — Remboursement de la taxe sur les intrants	456.
§8. — Acomptes provisionnels	458.0.1
SECTION IV	
EXERCICE, PÉRIODE DE DÉCLARATION ET DÉCLARATION	458.1.
	458.1. 458.1.
§0.1. — Exercice I. — Définitions	458.1.
	458.2.
 II. — Détermination d'un exercice, de trimestres d'exercice et de mois d'exercice 	430.2.
III. — Choix d'exercice	458.4.
IV. — Institution financière désignée particulière	458.5.1. 458.6.
§1. — Période de déclaration I. — Généralités	458.6.
	459.1.
II. — Choix de périodes1. — (Abrogée).	459.1.
(0 /	450.2
2. — Choix du mois d'exercice	459.2. 459.4.
3. — Choix du trimestre d'exercice	
4. — Choix de l'exercice	460.
III. — Modalités d'un choix	462.
1. — Calcul du montant déterminant	462.
2. — Production d'un choix	462.3.
IV. — Particularités	464.
§2. — Déclaration	467.1.
CHAPITRE VIII.1	
MESURES DE PERCEPTION ET DE VERSEMENT —	477.2.
FOURNISSEURS NON RÉSIDENTS	
SECTION I	
DÉFINITIONS ET RÈGLES GÉNÉRALES	477.2.
DEFINITIONS ET REULES GENERALES	4//.2.
SECTION II	
INSCRIPTION	477.5.
CECTION III	
SECTION III	477.6
PERCEPTION	477.6.
SECTION IV	
DÉCLARATION ET VERSEMENT	477.8.
§1. — Période de déclaration	477.8.
§2. — Production de la déclaration	477.10.
§3. — Détermination de la taxe nette désignée	477.11.
§4. — Versement de la taxe	477.13.
§5. — Redressement ou remboursement	477.16.
CECTION V	
SECTION V PÉNALITÉ	477.10
PENALITE	477.19.
CHAPITRE IX	
RÈGLE ANTI-ÉVITEMENT	478.
CHADITDE V	
CHAPITRE X	40.5.4
DISPOSITION PÉNALE	485.1.
TITRE II	
TAXE SUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES	486.

CHAPITRE I DÉFINITIONS	486.
CHAPITRE II TAXE SPÉCIFIQUE	487.
CHAPITRE III EXEMPTION	490.
CHAPITRE IV ADMINISTRATION	492.
CHAPITRE V PERCEPTION ANTICIPÉE	496.
CHAPITRE V.1 ACOMPTE PROVISIONNEL	499.1.
CHAPITRE V.2 PÉRIODE DE DÉCLARATION	499.4.
CHAPITRE VI DISPOSITIONS DIVERSES	500.
TITRE III TAXE SUR LES PRIMES D'ASSURANCE	506.
CHAPITRE I CHAMP D'APPLICATION	506.
CHAPITRE II TAXE	512.
CHAPITRE III DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINES ASSURANCES	514.
SECTION I ASSURANCE DE PERSONNES	514.
SECTION II ASSURANCE DE DOMMAGES	516.
CHAPITRE IV EXEMPTION	520.
CHAPITRE V REMBOURSEMENT	522.
CHAPITRE VI ADMINISTRATION	523.
SECTION I CERTIFICAT D'INSCRIPTION, PERCEPTION ET VERSEMENT	523.
SECTION II CERTIFICATION	529.
SECTION III CALCUL ET INDICATION SÉPARÉS DE LA TAXE	530.
TITRE IV TAXE SUR LE PARI MUTUEL	537.
TITRE IV.1 (Abrogé).	
CHAPITRE I (Abrogé).	

CHAPITRE II (Abrogé).	
CHAPITRE III (Abrogé).	
CHAPITRE IV (Abrogé).	
CHAPITRE V (Abrogé).	
CHAPITRE VI (Abrogé).	
SECTION I (Abrogée).	541.18.
SECTION II (Abrogée).	541.19.
SECTION III (Abrogée).	541.21.
CHAPITRE VII (Abrogé).	
TITRE IV.2 TAXE SUR L'HÉBERGEMENT	541.23.
CHAPITRE I DÉFINITIONS	541.23.
CHAPITRE II IMPOSITION DE LA TAXE	541.24.
CHAPITRE III ADMINISTRATION	541.25.
TITRE IV.3 (Abrogé).	
CHAPITRE I (Abrogé).	
CHAPITRE II (Abrogé).	
CHAPITRE III (Abrogé).	
TITRE IV.4 ENTENTE AVEC UNE COMMUNAUTÉ MOHAWK	541.45.
TITRE IV.4.1 ACCORDS RELATIFS AUX TAXES AUTOCHTONES DANS DES RÉSERVES INDIENNES	541.47.1.
CHAPITRE I OBJET	541.47.1.
CHAPITRE II DÉFINITIONS	541.47.2.
CHAPITRE III ACCORD D'APPLICATION	541.47.3.

CHAPITRE IV TEXTE DE BANDE	541.47.8.
SECTION I HARMONISATION AU TITRE I EN CE QUI CONCERNE LES BIENS ET LES SERVICES	541.47.8.
SECTION II HARMONISATION AU TITRE I EN CE QUI CONCERNE LES BOISSONS ALCOOLIQUES OU LES CARBURANTS	541.47.13.
SECTION III HARMONISATION AUX AUTRES TEXTES DE LOI	541.47.15
CHAPITRE V VERSEMENT	541.47.16.
CHAPITRE VI RÈGLES D'APPLICATION	541.47.17
TITRE IV.5 DROIT SPÉCIFIQUE SUR LES PNEUS NEUFS	541.48.
CHAPITRE I DÉFINITIONS	541.48.
CHAPITRE II IMPOSITION DU DROIT SPÉCIFIQUE	541.49.
CHAPITRE III EXEMPTIONS	541.55.
CHAPITRE IV ADMINISTRATION	541.56.
CHAPITRE V PERCEPTION ANTICIPÉE	541.60.
CHAPITRE VI DISPOSITIONS DIVERSES	541.63.
TITRE V DISPOSITIONS ABROGATIVES ET MODIFICATRICES LOI CONCERNANT L'IMPÔT SUR LA VENTE EN DÉTAIL LOI CONCERNANT L'IMPÔT SUR LE TABAC LOI SUR LES LICENCES LOI SUR LE MINISTÈRE DU REVENU LOI SUR LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC LOI CONCERNANT LA TAXE SUR LES CARBURANTS LOI CONCERNANT LA TAXE SUR LA PUBLICITÉ ÉLECTRONIQUE LOI CONCERNANT LA TAXE SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS	542. 542. 547. 553. 557. 608. 609. 616.
TITRE VI DISPOSITIONS TRANSITOIRES	618.
CHAPITRE I INTERPRÉTATION	618.
CHAPITRE II IMMEUBLE	619.
SECTION I TRANSFERT AVANT LE 1ER IIIILLET 1992	619.

SECTION II FOURNITURE EN VERTU D'UNE CONVENTION CONCLUE AVANT LE 30 AOÛT 1990	620.
SECTION III FOURNITURE EN VERTU D'UN CONTRAT RELATIF À UN IMMEUBLE OU À UN BATEAU	623.
CHAPITRE III BIEN MEUBLE	624.
SECTION I FOURNITURE PAR VENTE	624.
SECTION II FOURNITURE PAR LOUAGE, LICENCE OU ACCORD SEMBLABLE	625.
SECTION III FOURNITURE D'UN ABONNEMENT À UNE REVUE	632.
SECTION IV RETOUR ET ÉCHANGE D'UN BIEN MEUBLE	633.
SECTION V PERCEPTION ANTICIPÉE À L'ÉGARD DES BOISSONS ALCOOLIQUES	636.
CHAPITRE IV SERVICE	637.
SECTION I RÈGLES GÉNÉRALES	637.
SECTION II MESSAGE PUBLICITAIRE	644.
SECTION III SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATION	645.
CHAPITRE V BIEN ET SERVICE	646.
SECTION I FOURNITURE CONTINUE	646.
SECTION II PLAN À VERSEMENTS ÉGAUX	651.
SECTION III RÈGLES APPLICABLES AUX SECTIONS I ET II	654.
SECTION IV FOURNITURE DE SERVICES FUNÉRAIRES ET DE SÉPULTURE	656.
CHAPITRE VI REMBOURSEMENT	657.
SECTION I REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE À L'ÉGARD DE BIENS EN INVENTAIRE	657.
SECTION II REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE À L'ÉGARD D'UN IMMEURI E D'HARITATION	663.

SECTION II.I REMBOURSEMENT TRANSITOIRE DE LA TAXE DE VENTE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE D'HABITATION	670.1.
SECTION II.2 REMBOURSEMENT TRANSITOIRE DE LA TAXE DE VENTE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE D'HABITATION	670.30.
SECTION III REMBOURSEMENT À L'ÉGARD DE CERTAINES FOURNITURES	671.
 §1. — Mesures applicables du 25 octobre 1991 au 1er avril 1992 §2. — Mesures applicables du 15 mai 1992 au 1er septembre 1992 §3. — Mesures applicables depuis le 13 mai 1994 	671. 674.1. 674.4.1.
SECTION IV REMBOURSEMENT SUITE À LA RÉDUCTION D'UNE CONTREPARTIE	674.5.
SECTION V RÈGLE ANTI-ÉVITEMENT	674.6.
CHAPITRE VII INSCRIPTION	675.
TITRE VII DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE	677.
TITRE VIII DISPOSITIONS FINALES	678.
ANNEXES ABROGATIVES	Page 458